



## SOMMAIRE

	Page
Point 58 de l'ordre du jour :	
Développement et coopération économique internationale (suite) :	
a) Rapport du Comité créé en application de la résolu- tion 32/174 de l'Assemblée générale .....	755

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

## POINT 58 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coopération économique internationale  
(suite) :

a) Rapport du Comité créé en application de la résolu-  
tion 32/174 de l'Assemblée générale

1. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : De l'avis de la délégation jamaïcaine, il est tout à fait approprié que l'objet des travaux du Comité créé en application d'une décision de l'Assemblée générale, en vue de traiter de manière complète de tous les aspects de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, soit discuté en séance plénière de l'Assemblée générale, car il est certain que nous sommes parvenus dans ce domaine à un moment critique et que nous devons nous tourner vers l'Assemblée, afin d'assurer une réaffirmation des décisions qui ont été prises il y a près d'un an et pour trouver l'élan politique, dont nous avons tant besoin dans les discussions et négociations sur le problème d'un changement structurel mondial.

2. Au début de cette discussion, nous avons entendu la déclaration complète faite par le Président du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale [35<sup>e</sup> séance, par. 2 à 40], ou Comité plénier, et ma délégation voudrait, une fois de plus, lui rendre un très sincère hommage pour le travail qu'il a accompli au nom de la communauté internationale tout entière. Le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le représentant de la Tunisie, a défini la position de ce groupe dans les termes les plus clairs et ma délégation souscrit entièrement à sa déclaration [*ibid.*, par. 42 à 69]. Ma délégation a eu l'occasion, en un certain nombre de circonstances, de parler de la nature et des travaux du Comité plénier et d'exprimer notre profond désenchantement et notre déception devant le manque de progrès. Avec de nombreuses autres délégations, nous avons participé aux efforts visant à régler les divergences qui se sont élevées dans les travaux de cet organisme. Nous croyons savoir qu'il y a toute probabilité que l'accord, combien désiré, sur les fonctions du Comité soit prochainement réalisé. Nous espérons sincèrement qu'il

en sera ainsi. C'est pourquoi il est de la plus grande importance que l'Assemblée générale examine l'état des discussions et des négociations sur le problème du nouvel ordre économique international et cherche à assurer que ce consensus sur les fonctions et la procédure prenne une signification réelle et pratique; car nous n'aurions vraiment pas lieu de nous féliciter s'il s'agissait simplement d'un accord de forme, qui ne manquerait pas le début d'une phase nouvelle des négociations et des discussions, représentant vraiment, pour la première fois, un accord de toutes les parties intéressées pour faire face, de manière radicale, aux problèmes de fond, pour discuter et pour négocier dans un esprit constructif et pour aboutir à des conclusions d'ordre pratique orientées vers l'action. Cet accord doit également mettre le Comité en mesure d'exercer une influence réelle sur les travaux des divers organismes du système international qui s'occupent des questions spécifiques et de donner à ces travaux un élan véritable.

3. Je tiens, à ce propos, à rendre hommage au Secrétaire général et aux fonctionnaires du Secrétariat qui ont tant fait pour tenter de nous aider à aboutir à un accord.

4. Si ma délégation, comme de nombreuses autres, a été profondément déçue par ce qui a empêché le Comité, en tant d'occasions, de poursuivre ses travaux, je dois dire que nous n'en avons pas été totalement surpris. Nous reconnaissons que de réelles divergences de vues se sont manifestées sur certains aspects du rôle du Comité et que des éclaircissements auraient été nécessaires au fur et à mesure de nos travaux. Mais il est tout à fait évident que la racine même des difficultés était l'absence de volonté, de la part d'un certain nombre de pays, de s'engager dans des négociations concrètes sur les questions et les propositions, dont la communauté internationale a déjà à connaître depuis un bon nombre d'années.

5. Le représentant de la Guyane, dans sa déclaration [35<sup>e</sup> séance], a demandé instamment que, compte tenu du fait que le dialogue en cours n'a toujours pas permis d'aboutir à des résultats concrets, nous examinions la validité de l'hypothèse contenue, implicitement, dans les décisions prises par l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, à savoir que la communauté internationale, par le truchement du système des Nations Unies, puisse de manière rationnelle négocier un changement de structure fondamental du système économique international. J'ai toujours été d'avis — et je l'ai dit — que, aussi longtemps que des pays industrialisés s'opposeraient à la proposition concernant la nécessité d'un tel changement de structure dans le système économique international, il était plus que probable que nous n'aboutissions qu'à un échec à la table de négociations, au sujet de n'importe laquelle de ces propositions. En outre, j'ai toujours été convaincu que notre déception et notre désenchantement seraient plus

grands encore s'il y avait, sur le plan de la rhétorique, une convergence qui donnerait l'impression d'un progrès véritable vers l'acceptation de la proposition fondamentale. En fait, nous avons pu constater que, sur le plan de la rhétorique, il y avait une telle convergence, notamment l'an dernier. En l'absence de résultats concrets, une déception inévitable a suivi.

6. C'est à la lumière de ces considérations que ma délégation a fait remarquer, il y a un an déjà, que l'échec de la Conférence sur la coopération économique internationale<sup>1</sup> avait été inévitable, étant donné que cette conférence, quel qu'ait été son intérêt, avait représenté le passage d'une hypothèse non justifiée à une conclusion arrêtée à l'avance.

7. Si nous voulons passer à une phase nouvelle de discussions et de négociations constructives, nous devons le faire à partir d'une compréhension réelle des événements de ces quatre dernières années. D'autres orateurs qui ont pris la parole avant moi, au cours de ces débats, ont essayé d'éclaircir ce point. Ce qui est évident, c'est qu'il y avait ceux qui ont été irrités par les propositions avancées par les pays en développement à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ou qui les considéraient comme dépourvues de signification ou ne pouvant être mises en pratique. De toute évidence, on n'a pas reconnu l'importante nature politique de la revendication d'un grand nombre de pays, dont la plupart avaient été soumis au système du colonialisme, pour l'instauration d'un nouveau système de relations économiques internationales, susceptibles d'assurer à ces pays la possibilité de participer aux discussions sur une base d'égalité. Cette revendication était une conséquence logique et inévitable du processus de décolonisation et de l'accession à l'indépendance politique des pays concernés.

8. Toutefois, pour autant que l'on puisse contester la forme particulière des propositions qui ont été adoptées par la sixième session extraordinaire, la validité de la déclaration politique de base est indéniable et la réalisation de ses objectifs est inévitable. Ce problème ne va pas disparaître. Quelles que soient les déceptions qui nous attendent, maintenant ou dans l'avenir, quelle que soit la résistance que nous puissions rencontrer, ma délégation est fermement convaincue que la revendication d'un tel changement ira croissant, de même que sa justification, dans l'intérêt non seulement des pays en développement, mais de la communauté mondiale tout entière.

9. La seule signification acceptable de l'expérience que nous avons acquise l'an dernier, notamment en ce qui concerne le Comité plénier et l'accord qui, nous l'espérons, a été atteint en ce qui concerne les fonctions de ce comité, est que nous abordons tous, maintenant, avec une volonté commune renouvelée, les discussions et négociations relatives au nouvel ordre économique international, afin d'assurer que des accords puissent être conclus et des mesures prises en vue de leur application. Nous rencontrerons bien des difficultés dans ce processus, mais si ces difficultés reposent sur les réalités de négociations constructives, nous pouvons nous attendre que de réels progrès soient accomplis. Cela mettrait fin à la danse rituelle au ralenti que nous connaissons depuis quatre ans.

10. Bien que le Comité se soit trouvé dans l'impossibilité de poursuivre ses travaux, ma délégation est d'avis que nous avons tous beaucoup appris. Le Comité représente un pas en avant essentiel dans la structure institutionnelle du système des Nations Unies, en même temps qu'un moyen de permettre à ce système d'apporter une contribution plus efficace à la coopération économique internationale. Nous l'avons vu, le rôle du Comité demande que nos gouvernements portent une attention toute spéciale à ses travaux et qu'ils organisent le cours de leurs propres travaux et leurs discussions internes, de façon à faciliter la tâche du Comité et des autres organes du système des Nations Unies qui s'intéressent à la question du nouvel ordre économique international.

11. Nous avons pu constater que le Comité doit tirer pleinement parti des ressources de tous les éléments du système des Nations Unies et qu'il doit inspirer le respect à ceux qui travaillent dans ce système, tant comme fonctionnaires que comme représentants de leur pays.

12. Mais, par-dessus tout, ma délégation estime que nous avons vu la nécessité de rendre l'opinion publique plus consciente des questions dont nous nous occupons. Cela conférerait une responsabilité particulière aux gouvernements qui devront de moins en moins prétendre, en guise d'excuses, que leurs électeurs ou leurs législateurs n'acceptent pas d'agir; ils devront chercher de plus en plus à éclaircir et à influencer les peuples afin que ceux-ci prennent mieux conscience des réalités de la coopération économique mondiale.

13. Enfin, si cette discussion se conclut par un accord total sur les fonctions du Comité plénier, nous devons tous nous efforcer d'utiliser ce dernier judicieusement, en mettant à profit l'expérience que nous aurons acquise au cours des réunions que nous avons eues jusqu'à présent. Nous pourrions, sur la base des réunions futures de ce comité, déterminer si, en fait, tous les pays, en particulier les pays industrialisés, sont maintenant prêts à se joindre aux efforts en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international.

14. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi que de faire ma première déclaration en ma qualité de représentant permanent du Pakistan, sous votre présidence et sur la question de la coopération pour le développement.

15. La délégation pakistanaise s'est fermement engagée à promouvoir l'instauration du nouvel ordre économique international grâce au dialogue et à la coopération. C'est pourquoi nous reprenons entièrement à notre compte la déclaration faite par le représentant de la Tunisie, président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, faisant état de la volonté des pays en développement de faire avancer leurs objectifs légitimes, patiemment et grâce à la persuasion. La délégation pakistanaise tient également à remercier M. Jazairy, président du Comité plénier et représentant de l'Algérie, pour le compte rendu qu'il nous a donné sur les travaux du Comité.

16. Nul ne songerait à nier que la coopération économique internationale est aujourd'hui en veilleuse. Les nations les plus prospères sont préoccupées par le déclin de la croissance économique, par l'accroissement de l'infla-

<sup>1</sup> Tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

tion et du chômage. Les perspectives pour les pays les plus pauvres sont bien navrantes, ce qui est dû, en partie, aux politiques économiques restrictives appliquées par les pays développés. Les espoirs et les aspirations suscités par l'appel lancé, lors de la sixième session extraordinaire, en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international, sont bien loin d'être devenus une réalité. Les décisions et les recommandations adoptées, par consensus, lors de cette session et lors de la septième session extraordinaire, n'ont pas été traduites, par les pays les plus avancés, dans des mesures de politique. Bien au contraire, la politique de ces pays revêt de plus en plus un caractère négatif.

17. Le dialogue Nord-Sud se trouve maintenant dans une impasse. L'année dernière, nous avons assisté à l'échec de la Conférence de Paris, au manque d'accords à la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale<sup>2</sup>, à la suspension des négociations sur le fonds commun, à un déclin en termes réels du transfert des ressources aux pays en développement, à l'exclusion en pratique de ces derniers des négociations commerciales véritables qui ont eu lieu au moment des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, à l'adoption de politiques commerciales de plus en plus protectionnistes de la part des pays développés, visant particulièrement les exportations des pays en développement, et au manque de progrès sur la réforme monétaire internationale, sur le redéploiement de la capacité industrielle mondiale et sur le transfert des techniques.

18. Malgré cette expérience décourageante, les pays en développement ont tenté de poursuivre le dialogue avec les nations industrialisées par l'intermédiaire du Comité plénier. Malheureusement, pour des raisons bien connues de tous, le Comité n'a pu s'acquitter d'aucune des responsabilités qui lui étaient confiées en vertu de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Alors que le Comité cherchait à réaliser un accord sur son mandat, les travaux de fond n'ont pu avancer.

19. Ce n'est pas le moment ni le lieu de se livrer à des polémiques; mais, il faut bien reconnaître que le manque de résultats au sein du Comité était dû à l'absence de la volonté politique nécessaire de la part des pays développés d'entamer des négociations concrètes et sérieuses sur les questions fondamentales des relations entre pays développés et pays en développement.

20. Il vaut mieux à présent se tourner vers l'avenir que vers le passé; il est préférable de considérer les négociations Nord-Sud, non comme une épreuve de force, mais comme une manifestation de solidarité. Ma délégation rejette, quant à elle, les arguments avancés par ceux qui pensent que les pays développés ne se sentent plus contraints de négocier un nouvel ordre économique avec les pays en développement.

21. Cette impasse qui subsiste n'est dans l'intérêt ni des pays développés ni des pays en développement. Si la tendance actuelle se maintient, on peut craindre que l'économie mondiale passe de sa situation actuelle de récession à celle tant redoutée de la dépression. Les conséquences en seraient plus graves pour les pays déve-

loppés que pour les pays en développement. La coopération économique internationale, et plus précisément l'augmentation de la demande économique et de la consommation des pays en développement, est une condition préalable indispensable pour la reprise de l'économie mondiale à court terme et pour sa stabilité et sa croissance soutenue à plus long terme. Les pays les plus avancés comprennent de mieux en mieux que c'est là le seul moyen de sortir du malaise économique actuel.

22. Le manque de progrès réalisés à propos du mandat du Comité plénier illustre bien l'impasse des relations Nord-Sud. C'est pourquoi le chef de la délégation pakistanaise, lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée, le 4 octobre [21e séance], a déclaré que nous étions prêts à rechercher un compromis raisonnable sur la question. En conséquence, nous sommes heureux de constater que les divergences existant, sur ce point, entre les deux parties ont été résolues et que l'on peut maintenant orienter le dialogue sur des questions de fond.

23. Nous savons tous de quelles questions il s'agit. A court terme, il faut déployer des efforts en vue de mettre en œuvre l'accord conclu récemment, dans le cadre du Conseil du commerce et du développement sur l'ajustement de la dette rétroactive des pays les plus pauvres [voir A/33/15, deuxième partie, annexe I], afin de doubler l'assistance officielle au développement au cours des deux prochaines années, d'assurer un transfert massif de ressources vers les pays en développement, de renverser les mesures protectionnistes imposées par les pays avancés, de mettre au point un système de compensation commerciale mondiale et de s'engager dans une nouvelle série de négociations commerciales, au sujet tout particulièrement des problèmes des pays en développement. A moyen terme, les changements de structure requis dans le système monétaire mondial et dans le mode de production industrielle mondiale doivent être réalisés consciencieusement. A plus long terme, la coopération pour le développement doit mener à un nouveau concept de croissance et de développement économiques mondiaux planifiés et équitables.

24. Nous pensons que ces questions feront l'objet de discussions intensives au cours des dix-huit mois à venir. La Conférence de négociation sur le fonds commun<sup>3</sup> reprendra, nous l'espérons, au plus tôt. La cinquième session de la CNUCED se tiendra l'année prochaine. Les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale pour le développement commenceront en 1979. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement se tiendra également pendant cette même période. Toutes ces délibérations aboutiront à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique, qui doit se tenir en 1980.

25. Je pense que nous devrions tous décider de participer activement à ces négociations, dans un esprit positif. Il est nécessaire de réaffirmer que la communauté internationale ne pourra survivre que grâce à une coopération fondée sur l'équité. Les intérêts fondamentaux des pays développés et des pays en développement sont compatibles et coïncident. Ces intérêts communs devraient être traduits dans des

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 108e et 109e séances.

<sup>3</sup> Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base.

programmes et des mesures pratiques de coopération, pour instaurer un système économique équitable, dans l'intérêt de la prospérité de tous les peuples. Espérons que ce désir renouvelé d'entamer un dialogue, manifesté ici aujourd'hui, représente un point de départ sur une voie nouvelle, vers une véritable coopération économique mondiale pour le développement.

26. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le Secrétaire fédéral yougoslave aux affaires étrangères vous a déjà félicité, dans sa déclaration au cours du débat général [7<sup>e</sup> séance], à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Puis-je ajouter mes félicitations personnelles et vous donner l'assurance de l'entière coopération de la délégation yougoslave dans l'accomplissement de vos fonctions lourdes de responsabilités ?

27. Je n'ai pas l'intention de traiter des raisons pour lesquelles le Comité chargé de l'instauration d'un nouvel ordre économique international n'a pu commencer normalement ses travaux, ni de l'état actuel des négociations entre pays développés et pays en développement; ces raisons sont suffisamment connues de tous. Ma délégation a eu l'occasion d'en parler, ainsi que de ceux qui sont responsables de cet état de choses, au cours de la discussion en Deuxième Commission. Toutefois, je voudrais souligner, une fois de plus, que ce ne sont pas des interprétations divergentes du mandat et des méthodes de travail du Comité, ni une prétendue incapacité de l'Organisation des Nations Unies ou de la communauté internationale en général qui sont à la racine des difficultés. Cette situation cache, en fait, un manque de volonté d'effectuer des changements dans les relations économiques internationales existantes, seule voie possible à la solution de la crise de l'économie mondiale. A la racine de ces difficultés, nous trouvons également un manque de confiance dans le rôle central de l'Assemblée générale, au sujet de l'identification complexe et de la solution des problèmes accumulés. En dernière analyse, on refuse d'accepter l'évolution du monde, qui exige une démocratisation approfondie des relations internationales et rend impérative l'instauration d'un nouveau système de relations politiques et économiques internationales.

28. La majorité des délégations qui ont participé au débat général ont exprimé leur désir et leur volonté de voir ces difficultés surmontées. Le Secrétaire fédéral yougoslave aux affaires étrangères a souligné également, à ce propos, qu'il était nécessaire de créer, déjà à la présente session, les conditions nécessaires au fonctionnement normal du Comité, dans le cadre de son mandat.

29. Ce vœu a été également confirmé au cours de contacts et de consultations officiels. Nous avons l'impression que les questions controversées concernant l'interprétation du mandat du Comité seront résolues de manière satisfaisante. Nous voulons croire qu'il existe un désir réel de surmonter les difficultés actuelles. Toutefois, les divergences que nous allons ainsi éliminer n'auront qu'une importance relative, si le Comité n'est pas en mesure de poursuivre ses travaux, l'année prochaine, et d'apporter une contribution concrète aux négociations sur les questions les plus importantes. Nous avons encore le temps de prendre des décisions d'urgence et d'adopter des mesures résolues, afin qu'il soit possible de soumettre à la session extracordi-

naire de 1980 un bilan positif, qui rétablira la confiance dans les négociations et permettra à cette session d'apporter une contribution véritable à l'instauration du nouvel ordre économique international.

30. Il ne fait aucun doute qu'une année a été perdue en négociations entre les pays développés et les pays en développement. Par conséquent, nous devons prendre nos responsabilités et avons le devoir d'agir pour sortir de cette situation et d'empêcher qu'elle ne se répète l'année prochaine.

31. Les divergences et malentendus qui se sont produits, au sujet du rôle et du mandat du Comité, ne devraient pas détourner notre attention des problèmes véritables des relations économiques internationales. La nature et les dimensions de ces questions, ainsi que les conséquences que pourrait avoir une non-solution de ces problèmes font qu'il est impératif, aujourd'hui, de trouver de nouvelles méthodes, d'arriver à une structure différente et de trouver les cadres appropriés, dans lesquels ces problèmes pourraient être résolus.

32. Il ne fait aucun doute que ces problèmes ne peuvent être résolus que grâce à l'instauration du nouvel ordre économique international, qui est le seul moyen d'assurer les conditions appropriées du développement plus rapide des pays en développement et d'une coopération économique internationale basée sur l'égalité.

33. Nous ne devons pas nous bercer d'illusions et penser que des questions aussi importantes que le développement et la coopération économique internationale peuvent être résolues uniquement grâce à des mesures temporaires, partielles et momentanées. Il devrait être clair, pour tous les pays qui préconisent cette orientation, que, loin de résoudre les problèmes, on ne ferait que les retarder, les multiplier et les aggraver.

34. A ce propos, je voudrais attirer votre attention sur une tendance croissante à faire traîner en longueur, sans aucune justification, la solution de plusieurs problèmes, sous les prétextes les plus variés. Dans un cas, nous sommes témoins d'une tendance consistant à réduire les négociations à un simple échange général de vues, sans engagement ni perspectives, comme si nous abordions ces problèmes pour la première fois; dans un autre cas, on attire l'attention sur la nécessité de mieux identifier les problèmes, comme s'ils n'avaient pas été suffisamment examinés de plusieurs points de vue et comme s'ils ne figuraient pas à l'ordre du jour depuis plusieurs décennies; dans un troisième cas, la discussion est orientée sur le mode de prise de décisions, tout en rejetant un jour ce qui a été accepté la veille, en mélangeant la méthode d'harmonisation des vues avec leur mode d'adoption, comme si aucune pratique ou règle de procédure n'existaient; dans un quatrième cas, la nécessité d'éviter la répétition des négociations est utilisée comme prétexte, comme si nous n'étions pas habitués au rôle de chaque mécanisme. La conséquence, sinon le but véritable de tout cela, est de vider le dialogue de sa substance réelle et de le transformer en une fin en soi. En même temps, des décisions sur les questions de fond, affectant l'économie mondiale dans son ensemble, sont prises dans le cadre de réunions privées ou au sein de cercles étroits des pays les plus puissants économiquement. Sans fermer les yeux sur le caractère

complexe des problèmes et sans vouloir gêner les bonnes intentions politiques de quiconque, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'une telle pratique a principalement pour but de cacher l'absence d'une véritable volonté politique de transformer les paroles en actes, c'est-à-dire de prendre des mesures concrètes.

35. Une telle pratique doit être abandonnée. Nous nous trouvons dans une phase de négociations concrètes et nous avons besoin de solutions concrètes. L'atermoiement ne peut aboutir qu'à une détérioration plus grande de la situation de l'économie mondiale; le processus d'un développement plus rapide des pays en développement est ainsi ralenti, alors que nous faisons face au danger toujours croissant d'une détérioration des relations ainsi qu'au risque d'affrontements, ce qui ne peut servir les intérêts de personne.

36. L'un des motifs qui ont inspiré les pays en développement, lorsque a été prise l'initiative de la création du Comité sur le nouvel ordre économique international, était d'accélérer le processus d'examen politique, de négociation et d'adoption de conclusions sur les questions principales des relations économiques internationales, et ce au niveau mondial. C'est la raison pour laquelle l'accent est mis, dans le mandat du Comité, sur la nécessité pour celui-ci — grâce à son autorité en tant que point de convergence de l'Assemblée générale — de contribuer aux efforts visant à surmonter les difficultés qui pourraient se présenter dans plusieurs organes techniques, facilitant et accélérant ainsi le processus de négociations, pour permettre d'arriver à une compréhension mutuelle.

37. A plusieurs égards, nous nous trouverons l'an prochain devant des défis véritables et divers. Nous aurons un certain nombre de réunions internationales importantes, telles que la cinquième session de la CNUCED et la Conférence sur la science et la technique au service du développement. Un travail sérieux nous attend également, en ce qui concerne l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale pour le développement, pour la prochaine décennie, et sur les préparatifs de la conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

38. Toutes ces réunions représentent une continuité dans les efforts soutenus déployés pour résoudre les problèmes de l'économie mondiale et des relations économiques internationales. La conviction que toutes les questions peuvent être résolues par la négociation peut être renforcée uniquement à partir des résultats positifs de ces négociations. Autrement, nous nous trouverons devant de graves conséquences.

39. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que les priorités dans les travaux du Comité pour l'an prochain soient identiques à celles de cette année. En fait, elles seront certainement quelque peu différentes. Un accord à ce sujet devra être réalisé au moment opportun, lorsque le programme de travail du Comité et le calendrier de ses réunions seront aussi établis.

40. Nous espérons que tous les facteurs refléteront une volonté politique véritable de résoudre ces problèmes. Dans le cas contraire, aucun organe ni aucun mécanisme, quelles que soient sa composition et son orientation — y compris le

Comité sur le nouvel ordre économique international —, ne pourra remplir son rôle ni s'acquitter de sa tâche.

41. L'existence de la volonté politique de trouver des solutions de fond aux problèmes non résolus a été et est encore la seule condition d'un progrès vers l'instauration de nouvelles relations économiques dans le monde. C'est précisément le but du dialogue, qui doit être la recherche de solutions dans le contexte d'une approche globale et non pas à partir de mesures partielles ou isolées. Les problèmes sont à ce point mûrs pour une solution, qu'il n'y a peut-être aucun autre domaine des relations internationales où aient été créées des conditions plus favorables pour trouver des solutions tangibles, susceptibles de contribuer de manière effective à la coopération internationale fondée sur l'égalité, pour ouvrir de nouvelles perspectives à l'expansion de l'économie mondiale et, en dernière analyse, pour élargir la base de la détente et développer l'action en vue d'éliminer les points de crise et résoudre les questions internationales clefs. Il faut pour cela plus que des déclarations. Ce dont nous avons besoin, c'est de la volonté politique de tous les pays d'agir, car c'est notre responsabilité commune qui est engagée. En fait, les problèmes d'une telle envergure ne peuvent être résolus autrement. Et c'est là une condition préalable indispensable au renforcement de la paix et de la sécurité de nous tous. C'est donc la tâche politique primordiale de la communauté internationale tout entière.

42. M. THIEMELÉ (Côte d'Ivoire) : Il est heureux que notre assemblée examine encore une fois, en séance plénière, le problème du développement et des relations économiques internationales. Mais comment pouvons-nous examiner une telle question sans nous poser celle de la conception profonde qui sous-tend les rapports économiques entre les nations du monde actuel ?

43. En effet, si l'évolution du monde a été jusqu'à la seconde guerre mondiale, caractérisée par la prédominance recherchée et assumée de la puissance des États sur toute autre considération, avec tout son cortège de relations de domination, d'exploitation, de soumission et d'asservissement, les aspirations nées de l'écrasement du régime fasciste hitlérien, à savoir la recherche de la liberté, de la dignité et de l'autodétermination des peuples, ne pouvaient qu'entraîner la remise en cause de l'ensemble des relations préexistantes, qu'elles soient d'ordre politique ou d'ordre économique. La libération politique des pays sous domination étrangère entraînera à sa suite, comme une conséquence logique, l'affirmation nécessaire de nouvelles personnalités économiques.

44. L'Organisation des Nations Unies, qui a joué et continue de jouer un rôle de premier plan dans la quête de liberté politique, ne pouvait pas ne pas contribuer à cet effort, qui avait pour objectif le développement économique et social des pays ayant recouvré leur souveraineté pleine et entière. Dès les années 60, au moment où la plupart de nos États y accédaient, l'ONU proclamait la première Stratégie internationale pour le développement [voir résolutions 1710 (XVI) et 1715 (XVI)]. Mais, en fait, de quoi s'agissait-il ? Il s'agissait essentiellement de prévoir les mesures d'ordre interne et les mesures internationales qui, par leur application, pouvaient amener une croissance acceptable des pays dits en développement, afin qu'au mieux ils maintiennent l'écart qui les sépare des pays les

plus avancés économiquement. Ainsi, il était envisagé un taux minimal de croissance du produit national brut de ces pays, qui devait se répercuter sur les différents secteurs de l'activité économique, une aide financière des pays développés aux pays en développement et diverses mesures d'accompagnement tendant à rendre le moins insupportable possible la coexistence entre les deux zones économiques de notre planète.

45. Malgré ces efforts de la communauté internationale, les grandes tendances de l'économie mondiale continuaient à se renforcer et, en ramenant le tout à l'essentiel, on peut dire que les plus riches s'enrichissaient davantage, alors que les plus pauvres végétaient péniblement dans leur misère. L'humanité paraissait condamnée à subir cette fatalité qui fait que les deux tiers de ses membres recevaient moins de 25 p. 100 du produit mondial, alors que le tiers restant disposait de 75 p. 100 des biens produits. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement put être laborieusement lancée, sans qu'il y eût de grands espoirs de corriger l'évolution enregistrée.

46. Il a fallu la crise des matières premières des années 1973 et 1974, qui, partant du quadruplement du prix du pétrole, entraîna la revalorisation des cours de tous les produits de base, pour que, brutalement, les Etats se rendent compte que, malgré les différences de revenu et de bien-être, ils étaient tous embarqués sur le même navire et que rien de ce qui concernait les uns ne pouvait laisser les autres indifférents. Ce fut la découverte affolante, aveuglante même, de l'interdépendance. Puisque l'ère n'était plus à la conquête ou à l'usage exclusif de la puissance, force fut d'accepter le dialogue entre les deux morceaux dissemblables de la planète.

47. La Déclaration et le Programme d'action adoptés lors de la sixième session extraordinaire [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et la résolution adoptée à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution 3362 (S-VII)], ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], adoptée par l'ONU en 1975, ont posé les principes de la restructuration des relations économiques internationales, sur la base de la justice, de l'équité et du respect bien compris des intérêts de tous les partenaires.

48. Le nouvel ordre économique international qui en découlait devrait permettre de répondre aux aspirations les plus légitimes des peuples, grands ou petits, riches ou pauvres. Qu'il me soit permis de ne pas revenir sur les éléments de ce nouvel ordre, qui a été abondamment analysé ici même.

49. Malheureusement, l'élan des premières rencontres, qu'elles se soient déroulées au sein de notre organisation ou ailleurs, n'a pu enclencher un véritable processus de restructuration. Des promesses se sont vite évanouies, des espoirs ont été déçus. Les négociations se sont rapidement enlisées dans des querelles de procédure et dans des discussions académiques, très éloignées des véritables préoccupations de nos peuples.

50. L'impression prévaut que, puisque la bourrasque déclenchée par la crise est passée, il n'y a plus péril en la demeure et que, tout compte fait, l'on peut maintenir en

toute quiétude la structure des relations économiques entre les Etats, telle qu'elle a fonctionné jusqu'à présent.

51. On est en droit de se demander, devant tant de tergiversations, tant de volte-face, s'il y a encore la volonté politique de mener à bien cette œuvre de restructuration.

52. Peut-on longtemps encore se contenter de la situation actuelle, dont le caractère explosif n'échappe plus à personne? Peut-on impunément, inconsciemment même, renvoyer l'examen des questions les plus essentielles du nouvel ordre économique d'une réunion à l'autre, d'une enceinte à l'autre et surtout d'une année à l'autre?

53. Voilà le problème qui est le nôtre aujourd'hui. Les cadres de négociation et de discussion existent. Parmi eux, créé au sein de l'organe suprême de notre organisation, il y a le Comité plénier — présidé avec dévouement et tact par notre frère Idriss Jazairy, à qui nous voulons rendre un hommage mérité — et qui constitue le moyen le plus adéquat de donner la responsabilité principale au système des Nations Unies dans les négociations économiques internationales.

54. Surveiller et contrôler l'application des décisions et accords résultant des négociations relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international, donner l'impulsion nécessaire pour résoudre les difficultés de négociation et encourager la poursuite des travaux, servir de forum en vue de faciliter et d'accélérer le règlement des questions en suspens, tel est, en substance, le mandat confié à ce comité par la résolution 33/174 de l'Assemblée générale.

55. Ce mandat n'est-il pas assez clair pour éviter toute difficulté d'interprétation, éviter tout risque de double emploi ou de chevauchement? Tout progrès obtenu dans un organisme quelconque ne peut-il pas être enregistré avec satisfaction par l'Assemblée générale? La CNUCED, le Conseil économique et social, le Comité plénier, etc., ne peuvent-ils pas se compléter afin que la session extraordinaire de 1980 fasse la moisson de tous nos ensemencements, plutôt que d'être transformée en une répétition des sixième et septième sessions extraordinaires?

56. La délégation ivoirienne, en face de tant d'hésitations, voudrait souhaiter que le dialogue Nord-Sud reste un vrai dialogue, où l'on cherche à se comprendre et par lequel l'on aboutisse à des solutions mutuellement acceptables. Nous avons, de façon unanime, rejeté la confrontation en 1974, pour nous engager dans un dialogue constructif, sincère et devant aboutir à l'instauration du nouvel ordre économique international. De grâce, persistons dans cette voie qui n'est pas la plus facile, mais qui peut nous amener à moindres frais à bon port.

57. La Côte d'Ivoire, qui partage le sort de l'ensemble des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont la position a été si brillamment exposée ici par l'ambassadeur Mestiri, espère vivement que la trente-troisième session de l'Assemblée générale favorisera la relance du dialogue Nord-Sud, en le débarrassant des artifices de procédure, en précisant le cadre adéquat pour les négociations portant sur les principaux éléments du nouvel ordre économique international et surtout en réaffirmant la volonté politique unanime des Membres de notre organisation — développés ou en développement, sans considération de systèmes

socio-économiques — de s'engager dans la voie des mesures concrètes, seules susceptibles d'arrêter l'évolution dangereuse de notre monde rongé par l'inégalité et l'injustice.

58. Mon pays, qui se consacre tout entier à promouvoir des relations pacifiques entre les nations, participera avec dévouement, quoique avec des moyens bien limités, à cette quête universelle de bonheur et de justice.

59. M. NIZAMUDDIN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Le sujet dont nous discutons actuellement n'a pas seulement trait à la nécessité de proroger l'existence du Comité plénier, que l'Assemblée a créé l'an dernier; il met aussi en jeu la volonté politique de nombreux pays développés d'éliminer les injustices de l'actuel système économique international. Le dilemme que pose l'avenir du Comité n'est que l'un des symptômes du malaise plus profond qui afflige les relations économiques internationales.

60. Les pays développés ont été préoccupés par les mesures à court terme leur permettant de faire face à leurs problèmes constants de stagflation et de chômage. De ce fait, ils ont eu tendance à oublier les conséquences, pour les pays en développement, des mesures qu'ils ont prises. Ils ont également montré peu d'enthousiasme pour appliquer pleinement les engagements qu'ils avaient pris volontairement dans les différents organes de l'ONU.

61. Les pays développés à économie de marché n'ont pas été capables de trouver des solutions durables à leurs propres problèmes économiques et cela a contribué, sans aucun doute, à la difficulté de trouver des solutions aux problèmes plus vastes et plus urgents des pays en développement. Les plus grands sacrifices et le fardeau le plus lourd reviennent aux pays en développement, lorsqu'il s'agit de faire les ajustements économiques nécessaires.

62. Dès 1961, les pays développés ont accepté de s'engager dans le programme d'action du GATT<sup>4</sup>, qui préconisait de ne pas élever de nouvelles barrières commerciales aux importations provenant des pays en développement. Cet engagement a été réitéré un certain nombre de fois au cours des années suivantes. Malgré cela, depuis quelques années, les pays développés ont imposé un certain nombre d'accords bilatéraux restrictifs aux pays en développement, à propos précisément de ces marchandises pour lesquelles les pays en développement avaient un avantage compétitif. Le protectionnisme a trouvé un appui accru dans les pays développés et des déclarations ont été fréquemment faites en sa faveur par différents intérêts.

63. Les pays développés reviennent également sur leurs engagements, en ce qui concerne le traitement non réciproque et préférentiel en faveur des pays en développement dans les négociations commerciales, inscrits à la section 4 du programme du GATT, dans les différentes décisions de la CNUCED et dans la Stratégie internationale du développement pour les années 70 [*résolution 2626 (XXV)*]. Au lieu d'utiliser les négociations commerciales multilatérales du GATT, pour faciliter l'accès des exportations des pays

en développement aux marchés des pays développés, ces négociations sont utilisées pour légaliser diverses dérogations à des engagements antérieurs.

64. Il y a absence totale de discussions sérieuses, dans quelque instance que ce soit, sur la façon d'établir, sur une base constante et sûre, un courant très nécessaire de ressources vers les pays en développement. Les idées avancées jusqu'à présent sur ce sujet sont restées sans suite, sous le prétexte qu'elles étaient irréalisables. L'objectif tendant à fournir 0,7 p. 100 du produit national brut en tant qu'assistance officielle au développement, auquel se sont engagés les pays développés aux termes de la Stratégie internationale du développement, est maintenant généralement oublié. Les principaux pays développés sont même opposés au concept même de fixer des objectifs et de déterminer une date limite pour leur mise en œuvre.

65. Les négociations relatives à presque toutes les principales questions ayant trait à la restructuration du système économique international demeurent bloquées. Les pays développés n'ont pas donné aux négociations l'élan nécessaire pour les amener à des conclusions heureuses, et notre temps a été consacré à des débats futiles de procédure et d'organisation.

66. Il est clair qu'il y a absence de volonté politique de la part des pays développés de résoudre les problèmes actuellement à l'étude et d'appliquer les mesures concertées inscrites dans la Stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et dans la Déclaration et le Plan d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

67. Dans ces conditions, même si l'on arrive à relancer le Comité plénier, il reste à savoir dans quelle mesure et de quelle manière il pourra s'acquitter de la tâche pour laquelle il a été créé.

68. Le Comité a été créé l'année dernière et chacun s'en était félicité. Il devait fonctionner en tant qu'organe de l'ONU principalement chargé de surveiller, de superviser et de donner un élan aux négociations sur les questions internationales les plus importantes, qui sont discutées dans tous les organismes des Nations Unies. Il est fâcheux de voir que les discussions se sont étalées sur un an, sans que le Comité ait pu démarrer pour autant. Le manque d'accord, ne serait-ce que sur les procédures de fonctionnement du Comité, reflète la répugnance des principaux pays développés à aborder le processus qui consisterait à apporter des changements de structure indispensables à l'économie mondiale et aux relations économiques internationales.

69. Cependant, on peut s'estimer satisfait que, à la suite des consultations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, le Comité soit à même de reprendre ses fonctions sur la base du consensus réalisé au cours de la dernière session, en septembre dernier. Mais cela ne règlera que les problèmes de procédure et ne nous permettra nullement de nous attaquer aux questions essentielles. Au cours du débat traitant de cette question, pendant cette assemblée, nous ne pouvons faire mieux que de demander à nos partenaires des pays développés d'apporter la preuve de leur volonté politique d'arriver à un résultat et de réaliser des progrès importants.

70. La tâche principale du Comité consiste à donner un élan aux négociations qui se déroulent actuellement, dans

<sup>4</sup> Programme pour l'expansion du commerce international. Voir Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, *Instruments de base et documents divers, Supplément No 10* (numéro de vente : GATT/1962-1), p. 26.

d'autres instances, sur des questions qui ont été pleinement examinées sur le plan technique, mais dont le règlement définitif exige encore des décisions d'un haut niveau politique. Si l'on veut que le Comité plénier s'acquitte efficacement de sa tâche, il doit disposer d'un instrument délicat et sûr, chargé de surveiller les progrès accomplis dans les autres instances et de lui faire des comptes rendus réguliers. Le Comité plénier pourra alors revoir les négociations et examiner, à un niveau politique, les questions sur lesquelles elles ont abouti à une impasse, afin de parvenir à des conclusions concertées. Le Comité est en droit d'attendre cela de la part de son propre secrétariat. Notre délégation espère, donc, qu'à sa prochaine session le Comité disposera d'un appui technique compétent de la part du Secrétariat, qui pourra produire un document indiquant le stade auquel sont parvenues les négociations sur certaines des questions principales, identifiant les aspects à propos desquels les négociations se trouvent au point mort et exposant clairement les positions des différents groupes de pays sur les divers sujets. Des discussions pourraient alors avoir lieu au sein du Comité, sur la base de cette recherche et de cette analyse.

71. Le Comité peut également aborder des questions nouvelles qui pourraient ensuite être renvoyées aux instances appropriées pour un examen plus approfondi. Ma délégation estime que la question du "lien" est l'un des très rares moyens propres à assurer une assistance au développement sur des bases automatiques et sûres. Maintenant que de nouveaux droits de tirage spéciaux sont alloués aux pays membres du FMI, n'est-ce pas le moment de reprendre les discussions à propos du "lien" dans les organes appropriés? Le Comité plénier peut légitimement appeler l'attention de ces organes sur cet important sujet. Le Comité ne peut, en aucune façon, remplacer les travaux d'autres organes, mais il est tout à fait désigné pour compléter leurs travaux, en suggérant de nouvelles idées et en émettant des avis généraux sur l'orientation, la portée, et l'opportunité des travaux de ces organes.

72. Il faudrait également envisager sérieusement si le Comité plénier doit être assisté, le cas échéant, par des organes plus petits, représentant des groupes et des intérêts différents. Un tel arrangement peut être utilisé en tant que véritable moyen d'exercer une pression et d'encourager et déclencher des progrès dans les négociations. Il revient également au Comité de créer des petits groupes de travail, chargés de rédiger des projets de conclusions et d'accord sur des questions particulières que le Comité leur aurait soumises.

73. Ma délégation souhaite que l'examen de ce point par l'Assemblée générale, en séance plénière, imprimera un nouvel élan au fonctionnement et à la réussite du Comité. Ma délégation espère, surtout, que les principaux pays développés manifesteront prochainement leur volonté politique d'accomplir des progrès pratiques et concrets sur des questions spécifiques en suspens. Sinon, il n'y a aucune raison pour que l'on prolonge la vie et le mandat du Comité plénier, qui a suscité tant d'espoirs pour un si grand nombre de pays en développement et qui a réalisé si peu de choses jusqu'à présent.

74. Avant de conclure, je voudrais exprimer la sincère appréciation que ma délégation porte à M. Jazairy, de

l'Algérie, président du Comité plénier. Nous avons toujours été convaincus que sa contribution aux travaux du Comité serait des plus précieuses. Nous comprenons parfaitement que le consensus qui se dessine sur le rôle du Comité lui doit beaucoup et nous sommes heureux de nous joindre aux autres délégations pour lui exprimer nos remerciements chaleureux pour ses efforts inlassables et dévoués.

75. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine qui va parler en tant que président du groupe des Etats d'Amérique latine.

76. M. ESQUEA GUERRERO (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : Notre présence à cette tribune répond à un double sentiment : un sentiment de frustration, devant le fait que ce débat a été rendu nécessaire par le manque de compréhension qui régnait, à ce sujet, parmi les pays constituant cette assemblée plénière; et un sentiment d'optimisme, à l'idée que nous avons encore le temps de nous mettre d'accord sur la nécessité d'un nouvel ordre économique international.

77. A dire vrai, l'élimination des grandes différences qui séparent nos pays en matière de développement est inéluctable. Cette assemblée l'a reconnu, lorsqu'en 1961 elle a proclamé la Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 1710 (XVI)*]. Dix années n'ont pas suffi pour que cet objectif tant souhaité soit atteint et, une fois de plus, appliquant l'Article 55 de la Charte, les Nations Unies ont prolongé cette période et proposé les années 70 comme deuxième Décennie pour le développement.

78. Les années écoulées ont démontré qu'il n'était pas possible de surmonter les différences existant entre pays en développement et pays développés, sans apporter un changement dans l'ordre économique international. Si le même système économique qui est actuellement en vigueur au niveau international se perpétue, les disparités deviendront plus profondes et le moment viendra où elles porteront atteinte à la paix universelle.

79. C'est dans cette optique que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a eu lieu en 1974, a adopté une déclaration et un programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international. Dans cette déclaration [*résolution 3201 (S-VI)*], nous nous étions tous engagés à travailler d'urgence à

"... l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accéléralant..."

80. Après avoir adopté, au cours de la vingt-neuvième session, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, visant à créer des conditions favorables pour l'instauration du nouvel ordre économique, l'Assemblée, au cours de sa septième session extraordinaire, a adopté la



résolution 3362 (S-VII), dans laquelle sont envisagées des mesures concrètes pour mener à bien le développement et la coopération économique internationale.

81. Aux termes de cette même résolution, qui a décidé de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 afin d'évaluer les progrès réalisés sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international, l'Assemblée a également décidé de créer un comité plénier chargé, entre autres choses, de donner l'impulsion nécessaire pour résoudre les difficultés de négociation dans le domaine économique.

82. Comme nous le savons tous, à peine ce comité avait-il pu tenir ses premières réunions qu'ont commencé à surgir des difficultés telles qu'il a été obligé d'interrompre ses travaux. Il semblerait que, pour certains, le Comité ait été une entreprise qu'il fallait à tout prix empêcher d'atteindre sa pleine réalisation.

83. En effet, l'une des critiques qui lui ont été opposées en vue de lui enlever son efficacité était, selon les arguments avancés, que la discussion des problèmes économiques importants ne pouvait être séparée du contexte politique qui la détermine; on ajoutait que le Comité ne ferait que répéter les travaux des organes de l'ONU s'occupant des questions économiques.

84. Cet argument ne peut s'appliquer au cas qui nous occupe car, comme l'a fait remarquer le représentant de la Jamaïque au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le Comité a été créé parce qu'il est apparu nécessaire

“... de disposer dans le cadre des institutions internationales d'un organisme central ayant autorité pour réunir les divers éléments nécessaires à la mise en place d'un système économique international juste et équitable par l'instauration du nouvel ordre économique international.” [Voir A/33/34, deuxième partie, annexe B, par. 1.]

85. Mais ce qui est encore plus déplorable, c'est que le travail du Comité ait été interrompu par des allégations de simple sémantique et de concept et qui, pour complexes qu'elles puissent sembler, sont toujours faciles à interpréter lorsqu'il y a désir et volonté de trouver des solutions.

86. Comme je l'ai dit auparavant, notre présence en Assemblée plénière signifie que quelque chose ne va pas et que les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être. Et nous pensons que, non seulement on met en doute le comportement du Comité plénier, mais aussi que nous mettons en doute aujourd'hui la décision, le désir de changement de chacun d'entre nous. Nous devons nous interroger clairement et sans hypocrisie, quant à l'intérêt que nous portons à la coopération internationale et au développement des peuples du monde.

87. Nous devons faire un examen de conscience, afin de voir si nous avons réellement honoré les obligations assumées lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, lorsque nous nous sommes engagés à œuvrer d'urgence en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

88. Nous devons nous demander si nous avons fait tout ce qui était possible pour mettre fin à toutes les formes d'occupation étrangère, de discrimination raciale, d'*apartheid* et de domination et d'exploitation coloniales, néo-coloniales et étrangères; nous devons nous demander si nous avons fait tout ce qui était possible pour adopter, au niveau de la communauté internationale, les mesures nécessaires à l'élimination de la pénurie alimentaire; nous devons nous demander si nous avons fait tout ce qui était possible pour améliorer les termes de l'échange des pays en développement et éliminer les déficits commerciaux de ces pays; nous devons nous demander si nous avons vraiment cherché à éviter à nos producteurs les mesures protectionnistes, prises au détriment des marchés des autres pays, évitant d'établir ainsi une concurrence injuste.

89. Nous devons nous demander, en outre, si nous avons fait tout ce qui était possible pour améliorer le système monétaire international, assurer l'industrialisation des pays en développement et transférer à ces pays les techniques dont ils ont besoin pour leur développement; enfin, nous devons nous demander si nous avons su adopter et appliquer de manière intégrale la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

90. Si nous n'avons pas honoré ces obligations, et si nous avons véritablement une vocation ferme de paix et de développement pour les peuples, nous devons faire un acte de contrition qui ne soit pas un simple *mea culpa*, mais qui nous amène à décider résolument de rendre plus aisé le chemin qui doit nous conduire à ces idéaux.

91. Nous pensons que l'heure n'est ni aux reproches ni à la recherche des coupables — cela ne ferait qu'approfondir les divergences existantes. Nous sommes convaincus que nous en sommes maintenant à l'heure de la conciliation, à l'heure de la prise de conscience. Le moment est venu d'être conséquents avec nous-mêmes et de concrétiser nos propres déclarations verbales ou écrites, parce que nous ne pourrions pas parler des droits de l'homme sans justice sociale, parce qu'il n'y aura pas d'égalité entre les Etats sans égalité des possibilités de développement, parce que l'on ne pourra prétendre à la paix tant que des êtres humains mourront de faim et tant que l'on refusera à certains d'entre eux la simple dignité humaine.

92. Nous ne voulons pas que l'on voie dans nos paroles une simple prise de position d'humanisme ou de commisération. Notre position repose sur le postulat inattaquable de l'interdépendance des nations car, comme on l'a dit en cette assemblée, l'avenir de chaque peuple dépend de l'avenir de chacun des autres peuples. C'est pour cela que l'instauration du nouvel ordre économique international doit constituer un devoir inéluctable pour toutes les nations.

93. Laissons de côté les incompréhensions du passé et consacrons-nous, dans un véritable esprit œcuménique, à la recherche des solutions qu'exige l'heure actuelle, pour que nous n'ayons pas de regrets à l'avenir.

94. En dernier lieu, au nom de ma délégation et du groupe des Etats d'Amérique latine, qu'il me soit permis de féliciter le Président du Comité plénier, M. Idriss Jazairy, de la manière pertinente dont il a mené les travaux du Comité.

95. M. LAI Ya-li (Chine) [traduction du chinois] : La délégation chinoise a écouté attentivement les déclarations faites, à la 35e séance, par M. Jazairy, président du Comité plénier, par M. Mestiri, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, et par les représentants d'autres pays. Nous souscrivons à la prise de position positive dont témoignent les déclarations qu'ils ont faites en ce qui concerne le Comité plénier.

96. Sur l'initiative des pays en développement, l'Assemblée générale a adopté, à sa session précédente, la résolution 32/174, portant création du Comité plénier. Ce dernier a reçu un large mandat exposé en détail dans la résolution. Tel que nous l'envisageons, le mandat du Comité consiste, avant tout, à engager des négociations réelles sur les questions importantes qui se posent actuellement dans le domaine économique international, afin de prendre certaines décisions et de promouvoir l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous avons tous constaté que la lutte menée en vue de restructurer les anciennes relations économiques internationales s'est heurtée à un obstacle après l'autre, depuis les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Devant cette situation, les pays en développement, tout en renforçant leur unité pour lutter sur tous les plans, ont jugé utile d'insister sur la nécessité d'amorcer des négociations sur l'instauration du nouvel ordre économique international, dans le cadre du système des Nations Unies; ils ont réaffirmé le principe de l'égalité de participation de tous les pays au processus de prise de décisions et défendu le rôle prédominant, à cet égard, de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est pour répondre à cette demande générale des pays en développement que le Comité plénier a été créé. C'était une mesure importante, qui visait à surmonter les difficultés et à faciliter l'application rigoureuse des résolutions adoptées par les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. La délégation chinoise a apporté son soutien à cette initiative des pays en développement et a pris une part active aux travaux du Comité.

97. Près d'une année s'est écoulée depuis la création du Comité plénier. Si toutes les parties en cause avaient eu le désir sincère de négocier pour résoudre les plus importants problèmes économiques internationaux, le Comité aurait pu progresser. Cependant, la réalité prouve juste le contraire. Non seulement les superpuissances ont fait obstacle aux travaux du Comité, pour l'empêcher d'arriver à un accord sur des questions de fond telles que le transfert des ressources, mais elles ont également soulevé des questions secondaires périphériques et provoqué, sans aucun scrupule, des complications dans la réalisation du mandat du Comité, de sorte que celui-ci s'est trouvé dans l'obligation de suspendre ses travaux. Nous ne pouvons manquer de rappeler que les superpuissances ont délibérément soulevé des difficultés, dès la dernière session de l'Assemblée générale, lorsque le projet de proposition portant création de ce comité a été présenté par les pays en développement. Ce n'est que grâce aux efforts constants des pays en développement que les superpuissances ont, avec réticence, accepté ce comité. Par la suite, elles n'ont cessé de soulever la question de son mandat, en essayant, sans aucune raison valable, de minimiser et de limiter son rôle. Une superpuissance a présenté des réserves d'une nature ou d'une

autre, pour essayer de convertir le Comité en un club de discussion, incapable de s'acquitter de l'une quelconque de ses tâches. L'autre superpuissance a eu recours à des tactiques plus insidieuses, pour faire obstacle aux travaux du Comité et le saper. Cette superpuissance, tout en "soutenant" le Comité en paroles, n'a cessé en fait de le saboter. Sous des prétextes tels que "éviter le chevauchement des travaux avec ceux d'autres organisations" et "le Comité doit d'abord servir d'organe préparatoire de la session extraordinaire de 1978", cette superpuissance a essayé, en réalité, de priver le Comité de son rôle essentiel qui est d'entreprendre des négociations et d'adopter des résolutions, de telle sorte que cette instance n'existe que de nom.

98. Il est évident pour tous que, si le débat sur la question du Comité plénier semble tourner autour de la procédure, en dernière analyse il s'agit bien de promouvoir ou de s'opposer à l'instauration du nouvel ordre économique international. Cette lutte n'est pas un phénomène isolé et fortuit. C'est l'expression de la lutte de l'anti-exploitation contre l'exploitation et de ceux qui luttent contre la mainmise par certains du domaine économique international actuel. C'est surtout par suite des manœuvres d'obstruction des superpuissances qu'aucun progrès réel n'a été réalisé, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, dans les importantes négociations qui doivent mener à la transformation des relations économiques internationales. Les négociations s'enlisent dans une impasse sur des questions aussi importantes que le Programme intégré pour les produits de base et le fonds commun, le transfert des ressources, la réforme monétaire internationale, l'annulation et l'allègement de la dette des pays en développement et l'amélioration des conditions pour le transfert de la technologie. Cette situation porte témoignage du fait que, au cours de l'année écoulée, les superpuissances n'ont en rien modifié leur prise de position opiniâtre, visant à protéger l'ancien ordre économique international et à s'opposer au nouvel ordre.

99. Récemment, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont adopté une déclaration [A/33/278, annexe], qui met au grand jour les obstacles principaux s'opposant à l'instauration du nouvel ordre économique international et qui présente de nombreuses propositions et suggestions raisonnables. Cette déclaration reflète, une fois de plus, la volonté commune des pays du tiers monde de maintenir l'unité, de préserver les principes et de continuer la lutte, ainsi que leur ferme propos de contribuer à l'instauration du nouvel ordre économique international, en renforçant leur volonté d'autonomie collective, par la coopération économique et technique des pays en développement entre eux et par d'autres mesures. La délégation chinoise donne son ferme appui à cette déclaration.

100. A présent, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a fait un nouvel effort pour permettre au Comité plénier de refaire surface. Cependant, ce n'est que si les superpuissances peuvent être contraintes de modifier leur position et de passer à une action concrète que le Comité sera en mesure de progresser réellement.

101. En dépit de la route longue et difficile qui mène à l'instauration du nouvel ordre économique international,

nous sommes convaincus que, tant que les pays du tiers monde serrent leurs rangs, unissent toutes leurs forces et livrent un dur combat de chaque instant, ils surmonteront toutes les difficultés et tous les obstacles et parviendront aux transformations favorables aux pays en développement, dans le domaine économique international, tout en apportant d'importantes contributions à l'instauration du nouvel ordre économique international. En tant que pays socialiste

en développement, la Chine se tiendra aux côtés des pays du tiers monde et coopérera avec tous les pays qui appuient sincèrement le nouvel ordre économique international et contribuent à l'effort commun pour vaincre, dans la lutte visant à détruire l'ancien système et à instaurer de nouvelles relations économiques internationales.

*La séance est levée à 16 h 50.*